



LE DEVOIR



LE MONDE

L'agitation antigouvernementale fait d'autres victimes en Algérie

Page B 10

CULTURE

Contenu culturel sur Internet: Copps fixe ses priorités

Page B 12

Vol. XCII N° 136

LE MERCREDI 20 JUIN 2001

87c + TAXES = 1\$

Le PLQ perdrait trois comtés à Montréal

L'opposition crie au «vandalisme» de la carte électorale

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La commission chargée de dresser les nouvelles frontières des circonscriptions électorales a refait ses devoirs. Afin de ne pas retirer de circonscriptions à la Gaspésie et de maintenir à 125 le nombre total de comtés, il est proposé d'en faire disparaître trois sur l'île de Montréal. Le hic? Les trois comtés visés sont libéraux, ce qui pousse l'opposition à condamner ce «vandalisme d'organisation de la carte électorale».

Forte d'un projet de loi lui permettant de prolonger le temps alloué à la préparation de la nouvelle carte, la Commission de la représentation électorale (CRE) a soumis à l'Assemblée nationale une nouvelle proposition hier. Il n'est plus question d'effacer de la péninsule gaspésienne une des quatre circonscriptions actuelles. Mais cela se fait au détriment de Montréal, qui verrait ses comtés passer de 30 à 27 si, d'ici décembre 2001, le gouvernement retenait les propositions de la commission.

VOIR PAGE A 8: COMTÉS

Le dépistage massif du cancer de la prostate est-il nécessaire?

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Faut-il procéder à un dépistage massif du cancer de la prostate chez la gent masculine? Cette question a fait l'objet d'un débat animé au congrès international d'andrologie qui se terminait hier à Montréal.

Cancer masculin le plus fréquent, mais aussi deuxième cause de décès par cancer chez les hommes, le cancer de la prostate peut néanmoins être guéri s'il est confiné à la glande au moment où on découvre sa présence chez un individu. (La prostate est en effet une glande qui sécrète des substances entrant dans la composition du liquide séminal, principal constituant du sperme.)

Par contre, si le cancer est passablement répandu

VOIR PAGE A 8: CANCER

INDEX

7 78313 00060 5	Annonces..... B 9	Idées..... A 7
	Bourse..... B 4	Le monde..... B 10
	Avis publics..... B 5	Les sports..... B 9
	Carrières..... B 6	Mots croisés..... B 5
	Culture..... B 12	Nature..... B 8
	Économie..... B 1	Télévision..... B 11
	Éditorial..... A 6	Météo..... B 10

Bon vent!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA VOILE est commencée! Hier des mordus de planche à voile et de catamaran ont fait filer leurs embarcations sur les eaux du lac Saint-Louis, à 15 minutes seulement du centre-ville de Montréal. Les vents forts ont cependant restreint l'accès aux seules personnes expérimentées, tels Dominique Delisle et Vence Pichette, qui ont pu s'en donner à cœur joie.

Jacques Larue-Langlois, 1934-2001

Le journaliste engagé

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Un arrêt cardiaque avait emporté sa voix d'or il y a six ans. Un anévrisme l'a réduit au silence définitif lundi. Jacques Larue-Langlois appartient désormais à l'histoire. Journaliste et, de son propre aveu, «indécrottable» indépendantiste, il a porté sur ses frères épaules un pan entier du mouvement révolutionnaire québécois des années 60 avant de jeter les bases de l'une des meilleures écoles de journalisme de la province.

Même les bons vivants finissent par rejoindre les morts. Jacques Larue-Langlois vient d'en établir une autre triste preuve. Hédoniste et humaniste, il aura mordu à pleines dents dans la vie, de ses débuts sur les ondes de Radio-Canada, dans les années 60, jusqu'à ses dernières sessions comme professeur titulaire à l'UQAM, dans les années 90. Ses proches n'oublieront jamais le souvenir de ces yeux vifs qui vous pénétraient et de cette voix nerveuse qui vous séduisait.

Jacques Larue-Langlois appartenait à une espèce en voie de disparition, celle des journalistes-militants. À l'âge de 32 ans, il fonde le Comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon alors qu'il occupe un poste de réalisateur à la radio de Radio-Canada. L'ex-felquist et éditeur Jacques Lanctôt se souvient de réunions animées auxquelles assistaient parfois Gérard Godin ou Pauline Julien à l'appartement du jeune Larue-Langlois. «C'était un pionnier, un initiateur de solidarités sans égal. Il n'avait jamais peur de se mouiller», dit Jacques Lanctôt.

Jacques Larue-Langlois défend son engagement pour la cause de l'indépendance du Québec sur toutes les tribunes, ce qui lui vaudra d'être identifié comme l'une des figures de proue du Front de libération du Québec (FLQ). Son implication s'arrête où la violence commence. «C'était une barrière qu'il était incapable de franchir. Pour lui, aucune idée ne justifiait la violence», dit le poète et ami Michel Garneau, complice de la première heure à Radio-Canada et membre du comité Vallières-Gagnon.

Le 16 octobre 1970, Jacques Larue-Langlois est mis sous les verrous jusqu'au 31 décembre en vertu



ARCHIVES LE DEVOIR

Jacques Larue-Langlois à l'époque de la Crise d'octobre.

de la Loi sur les mesures de guerre. Il tirera de l'expérience un recueil de poésie, *Plein cap sur la liberté*, et une petite place dans l'histoire à la hauteur de sa

VOIR PAGE A 8: LARUE-LANGLAIS

Transport de grain dans un camion non décontaminé

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA) du Québec a constaté l'an dernier qu'au moins un camion qui avait transporté des sols contaminés vers l'incinérateur de Récupère-Sol, au Saguenay, avait par la suite servi à transporter du grain destiné à du bétail sans avoir été décontaminé au préalable.

Le rapport d'inspection qui le confirme a été obtenu par le Regroupement régional de citoyens pour la sauvegarde de l'environnement, un groupe voué à la surveillance du seul éliminateur autorisé de sols contaminés au Québec, Récupère-Sol, à Saint-Ambroise. Selon des chiffres obtenus de cette société par *Le Devoir*, près de 90 % de ses arrivages proviennent des États-Unis.

Selon le rapport n° 290544 établi le 3 novembre 2000, le MAPA avait été saisi d'une plainte en rapport avec un possible «transport de grains dans des camions contaminés par les matières dangereuses et/ou toxiques».

L'enquête démontre, confirment les deux inspecteurs (Nathalie L. et une autre personne dont le nom est illisible), que l'on a transporté des aliments (grains-céréales) dans un même camion ayant servi au transport de déchets dangereux, et/ou contaminés, et/ou toxiques». Le rapport est muet sur la durée de cette pratique ou sur d'autres cas de récidive, ainsi que sur l'identité du transporteur en cause.

Les deux inspecteurs ajoutent qu'un «avis de non-conformité a été rédigé», vraisemblablement adressé à «l'établissement impliqué», décrit dans le rapport comme Récupère-Sol. Mais la chose n'est pas évidente car cette compagnie a confié à d'autres sociétés le transport de ses arrivages de matières contaminées.

VOIR PAGE A 8: TRANSPORT

Le festival
Présence
autochtone 2001
du 11 au 21 juin à Montréal

La Grande Paix de Montréal
1701-2001

www.NativeLynx.qc.ca

TERRES EN VUES
LAND INSIGHTS

BUFFY SAINTE-MARIE
En spectacle au Spectrum
avec Robert Dethier en première partie
Le 21 juin à 20 h

info Festival : (514) 575-1701

paix



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Une loi pour la santé publique

(Le Devoir) — Le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Rémy Trudel, a déposé hier le projet de loi 36 sur la santé publique, qui propose de faciliter l'accès aux données épidémiologiques afin de favoriser une bonne surveillance. Il introduit le signalement des situations à risque, la déclaration obligatoire de certaines maladies et la création de registres en matière de vaccination. En outre, le projet de loi accorde plus de pouvoir aux directeurs de la Santé publique dans la recherche de solutions à certaines problématiques, comme la mortalité des itinéraires par grands froids. «Avec cette nouvelle loi, le Québec se dote d'un véritable programme national de santé publique», a indiqué M. Trudel.

N'est pas ingénieur qui est technologue

(Le Devoir) — La Cour suprême vient de donner raison à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) en reconnaissant la compétence exclusive de ses membres comme étant les seuls autorisés à concevoir et à signer des plans d'ingénierie. En 1996, l'OIQ intentait une poursuite contre Clément Duguay, un technologue qu'il accusait d'exercice illégal de la profession d'ingénieur. M. Duguay avait préparé des plans d'étaiement de coffrages à béton pour les gradins de la salle de concert du Domaine Forget, à Saint-Irénée. Selon l'OIQ, il contrevenait à la Loi sur les ingénieurs. M. Duguay a tenté d'amener sa cause en Cour suprême après que la Cour d'appel, en juin 2000, eut conclu que si le législateur avait voulu conférer aux technologues le droit d'effectuer les actes professionnels des ingénieurs, il en aurait exprimé l'intention au moment de l'adoption de la loi. La Cour suprême a rejeté hier la demande d'appel du technologue, donnant ainsi plein effet au jugement de la Cour d'appel.

Mafiaboy n'a pas de remords

(PC) — Mafiaboy, le jeune pirate informatique de 16 ans qui avait paralysé l'an dernier d'importants sites Internet, notamment ceux de CNN et Yahoo!, devrait passer au moins cinq mois dans un centre de détention parce qu'il n'a montré aucun remords à la suite de ses crimes, a estimé un travailleur social hier devant un tribunal de la jeunesse de Montréal. L'adolescent n'a pas reconnu la gravité des gestes commis contre ces sites en février 2000, a affirmé Hanny Chung, travailleur social désigné d'office par la cour, lors de son témoignage dans le cadre de l'audience sur sentence du hacker. M. Chung a jugé que cette absence de remords signifie qu'il existe un «léger risque» de récidive.

Forts vents et orages violents

(Le Devoir) — Des vents extrêmement forts, peut-être provoqués par une tornade, ont frappé hier soir au Lac-Saint-Jean et causé des dommages importants. Tout ce qui se trouvait dans un corridor de 25 mètres de large par 5 km de long a été dévasté. Personne n'a été blessé. Sur une période de dix minutes, entre 19h10 et 19h20, des vents violents ont soufflé sur la municipalité de Saint-Gédéon et une partie de celle d'Alma. À Saint-Gédéon, les policiers de la Sûreté du Québec rapportent deux maisons qui ont été arrachées de leurs fondations ainsi qu'une grange et un garage qui ont été complètement détruits. À cela s'ajoutent un terrain de camping endommagé, de nombreux poteaux arrachés et des arbres déracinés. À Alma, les dégâts se sont limités à des branches, des enseignes et de tuiles de toit arrachées. Le vent a aussi provoqué des pannes de courant dans plusieurs régions du Québec. À 19h30, quelque 31 000 abonnés de l'Outaouais, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides étaient privés d'électricité, certains depuis le début de l'après-midi. Ce sont des branches d'arbre, poussées par le vent, qui provoquent des bris de conducteur ou déclenchent des arrêts de service. Plusieurs équipes d'Hydro-Québec s'affairaient à rétablir le courant. La société d'État se préparait à passer une nuit mouvementée puisque des alertes d'orages violents ont été lancées par Environnement Canada.

Montréal

Les employés municipaux doivent apprendre le respect et la politesse

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le médiateur de Montréal presse la Ville de laisser de côté les vœux pieux et d'imposer un véritable code de déontologie à ses employés les incitant à faire preuve de plus de courtoisie et de respect à l'égard des citoyens.

«Ça fait trois ans que l'on formule la même recommandation, a expliqué Maurice Beauchamp. Comme chaque année, plus de la moitié des requêtes [soumises au médiateur] ont porté sur le manque de discernement dans l'application des règlements, les retards inacceptables, les refus de répondre, les procès d'intention et les comportements déplacés. De façon générale, on aurait intérêt à présumer de la bonne foi des citoyens.»

Plus de 1800 plaintes ont été reçues au cours de l'année dernière, portant aussi bien sur des contradictions entre services municipaux que sur des problèmes de signalisation, le zèle excessif d'un employé municipal ou la perte de droits acquis. La grande majorité d'entre elles (1500) ont pu être traitées immédiatement. «Il suffit souvent d'écouter les gens et de leur donner l'information nécessaire», dit-il. Un peu moins de 360 enquêtes ont tout de même été nécessaires; dans 37 % des cas, le médiateur a donné raison aux plaignants et formulé des correctifs aux services concernés. La grande majorité de ces recommandations (90 %) ont été appliquées.

Le fait que seulement le tiers des enquêtes aient donné raison aux plaignants mais que les trois quarts d'entre eux se soient dits satisfaits des services rendus par le médiateur illustre une fois de plus, selon lui, à quel point les citoyens ont d'abord et

avant tout besoin qu'on leur explique la situation.

Maurice Beauchamp note cependant que les choses ont commencé à changer à la Ville et que les services municipaux se montrent mieux disposés depuis quelque temps à écouter et à répondre aux doléances du public. Cela a toutefois eu pour effet pervers de laisser au médiateur les cas les plus complexes, alors même que sa notoriété grandissante lui a amené 55 % plus de cas en 2000 que l'année précédente.

Seule ville canadienne, avec Winnipeg, à s'être donné un tel médiateur, Montréal n'a toujours pas jugé bon, sept ans après la création de cette fonction, de la reconnaître formellement dans sa charte. À la veille de la création d'une nouvelle ville à la grandeur de l'île, Maurice Beauchamp juge essentiel non seulement de préserver une pareille institution mais aussi de lui assurer plus de pouvoir et d'autonomie. Il rapporte d'ailleurs avoir déjà commencé à recevoir des requêtes de citoyens d'autres municipalités de l'île.

Le chef de l'opposition officielle à l'Hôtel de ville, Michel Prescott, partage cet avis tout en allant plus loin. Selon lui, c'est d'un véritable ombudsman que la nouvelle ville aura besoin, c'est-à-dire d'une personne «qui ne soit pas un conseiller municipal issu de la majorité et choisi par le comité exécutif». La ministre Harel, a-t-il déclaré par communiqué, dispose de tous les moyens nécessaires pour inscrire cette fonction dans la loi, «lui donner un cadre juridique et les outils nécessaires, dont un nombre d'employés suffisant, qui assure son efficacité. Elle peut le faire par décret ou par voie législative au début de l'automne. Elle doit agir.»

Petites centrales

L'UQCN réclame une seule audience pour tous les projets

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a demandé au ministre québécois de l'Environnement, André Boisclair, il y a quelques jours, de soumettre le programme de production privée d'électricité au moyen de petites centrales à une audience publique «générique», conformément à la recommandation maîtresse de la commission d'enquête présidée en 1995 par le juge François Doyon.

Dans sa lettre du 15 juin, le président de l'UQCN, Harvey Mead, fait référence à une récente rencontre avec le ministre Boisclair au cours de laquelle ce dernier aurait manifesté de fortes réticences face à cette idée du fait que le cabinet aurait déjà donné son aval au programme.

Ce à quoi le président de l'UQCN réplique que le premier ministre Bernard Landry a souligné lors de l'annonce du programme «la volonté du gouvernement de procéder au développement hydroélectrique mais à également clairement souligné l'importance d'une consultation et d'une évaluation environnementale appropriées».

Rappelons que Québec a récemment modifié, et, de toute évidence, en vue du lancement de ce programme, le règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux de façon à abaisser de dix mégawatts à cinq mégawatts le seuil d'assujettissement des projets des promoteurs. Cela pourrait déclencher l'examen public de 31 des 36 projets. Cependant, ce type d'évaluation ne permet aucunement de valider véritablement la justification des projets, l'exigence la plus fondamentale prévue par la réglementation et la loi. En effet, par le passé, les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur

l'environnement ont été généralement réticents à exiger d'un promoteur qu'il établisse la justification énergétique de la demande en électricité sous-jacente à un petit projet, le bien-fondé d'une filière technologique comme la petite hydraulique ou la pertinence sociale et économique globale d'un programme comprenant plusieurs projets, eu égard à des alternatives comme un seul projet capable de produire les 425 MW escomptés des 36 projets en vue.

Pour l'UQCN, l'idée d'obliger chaque promoteur à justifier le programme, la filière, les alternatives plutôt que de le faire dans une seule et même audience générique, comme le permet l'article 6 de la loi, est contraire à l'esprit d'allègement réglementaire censé animer le gouvernement.

Harvey Mead récusé l'argument invoqué par le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, selon lequel sa Régie de l'énergie a déjà statué sur la pertinence de ce programme, l'exigence préalable à toute relance, selon la commission Doyon.

«L'évaluation et la consultation de la Régie de l'énergie ne constituaient pas une procédure pouvant remplacer les procédures prévues pour l'évaluation environnementale proprement dite», ajoute Harvey Mead, qui a déjà été sous-ministre adjoint à l'Environnement, responsable direct de l'application de cette partie de la loi.

M. Mead pointe d'ailleurs un passage clé du rapport de la Table de consultation sur l'énergie où on précisait que la Régie interviendrait en amont du BAPE. Et non à sa place.

L'UQCN annonce en conclusion qu'elle se portera requérante dans les 31 dossiers de petites centrales si Québec n'essaie pas de rationaliser davantage sa démarche et de la rendre plus transparente.

Forcillo rejoint Tremblay

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le conseiller municipal du quartier Saint-Jacques, Sammy Forcillo, se présentera sous la bannière de Gérard Tremblay et de l'Union de l'île de Montréal aux élections du 4 novembre. Il en fera l'annonce officielle demain au cœur du quartier centre-sud, qu'il représente depuis 17 ans.

Politicien populaire auprès de ses électeurs et redouté par ses opposants politiques, il en sera à son quatrième parti politique. «C'est quelqu'un de bien enraciné dans son quartier à travers une organisation forte et des contacts étroits avec les citoyens de sa communauté», a commenté Helen Fotopulos, une autre conseillère municipale montréalaise qui a fait le saut dans l'équipe Tremblay et qui le connaît bien pour avoir fait campagne avec lui en 1998.

Préférant ne pas commenter sa décision avant son annonce officielle, Sammy Forcillo a toutefois précisé ne s'être fait une idée que récemment. Il a ajouté que ses études et ses charges de cours à l'École nationale d'administration publique l'ont amené au cours des dernières années à s'intéresser particulièrement aux nouvelles philosophies de gestion centrées sur les citoyens, des concepts qu'il voudrait bien aujourd'hui mettre en pratique.

Élu conseiller municipal pour la première fois sous les couleurs du Parti civique du maire Jean Drapeau, Sammy Forcillo s'est rallié en 1994 à Pierre Bourque. Il claqua, comme bien d'autres, la porte de Vision Montréal à mi-mandat alors qu'il siège au conseil exécutif. En 1998, il est l'un des deux seuls conseillers, avec Helen Fotopulos, à se faire élire sous la bannière de Jean Doré et de l'Équipe Montréal. Il fera face en novembre à un autre ancien allié, Robert Laramée, comme lui conseiller démissionnaire de Vision Montréal en 1997, mais qui, à quant à lui, fait le choix de revenir dans les rangs de Pierre Bourque lors des prochaines élections.



Sammy Forcillo

Environnement: le fédéral passe pour un cancre

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Peu impressionnés par la performance du gouvernement fédéral en matière de lutte contre le réchauffement climatique, les environnementalistes lui ont donné un A pour son éloquence et un D pour son engagement.

Dans son neuvième rapport annuel de Rio sur les changements climatiques, le Sierra Club indique qu'Ottawa s'est mérité une note globale de D cette année.

«On peut parler d'une année d'extrêmes pour le gouvernement fédéral en matière de changements climatiques», explique un porte-parole de l'organisme, John Bennett. «Ce fut comme une étoile montante, avec de bonnes notes jusqu'au milieu de l'année», à la suite de l'adoption d'une stratégie d'action contre les changements climatiques, mais ensuite, plus rien ne s'est passé.

La fiche de rendement du Sierra Club a été établie en fonction des engagements pris par les divers gouvernements membres des Nations unies lors du Sommet de Rio de Janeiro, en juin 1992.

Le Sierra Club donne enfin un F en matière de lutte aux changements climatiques à l'Ontario, en signalant qu'il n'existe malheureusement pas de note plus basse. «Ils méritent bien leur position de bons derniers au Canada», soutient M. Bennett.

CE SOIR

15 000 000 \$ approx.

ça change pas le monde,

sauf que...

LOTTO

649



loto-quebec

18 ans +

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Un nouveau mécanisme de financement pour relancer les chantiers navals

PRESSE CANADIENNE

Saint-John's, Terre-Neuve — La nouvelle politique sur la construction navale et maritime industrielle ne comporte ni aide financière ni allègement fiscal et n'imposera pas non plus de tarifs douaniers aux constructeurs étrangers rivaux.

Mais les leaders de l'industrie et des syndicats sont quand même satisfaits du programme dévoilé hier par le ministre fédéral de l'Industrie, Brian Tobin, qui prévoit un nouveau mécanisme

de financement à long terme pour les acheteurs de navires afin de relancer ce secteur à la dérive.

Une somme estimée à 150 millions sera investie au cours des cinq prochaines années, sous forme de garanties de prêt et de réductions d'intérêt, aux acheteurs canadiens et étrangers de navires de fabrication canadienne. Les nouvelles mesures comprennent l'accès à des subventions fédérales aux fins de recherche en vertu du Programme de partenariats technologiques.

«C'est un grand pas en avant pour l'industrie», a commenté Peter Cairns, président de l'Association de la construction navale du Canada.

M. Cairns faisait partie du comité paritaire qui recommandait, entre autres mesures, des allègements fiscaux et de nouveaux tarifs douaniers, mais le ministre Tobin a fait valoir que cela enfreindrait les règles du commerce international. Néanmoins, M. Cairns et les autres membres du comité sont satisfaits. Les Holloway, représentant na-

tional de la Fédération des travailleurs de la construction navale, a souligné que le nouveau programme de financement éliminera un des avantages concurrentiels dont jouissent actuellement les constructeurs de navires américains.

Les acheteurs de navires bâtis aux États-Unis peuvent profiter d'un programme de financement d'une durée de 25 ans couvrant 87 % de leurs coûts. En vertu du nouveau programme canadien, les acheteurs pourraient même obtenir de meilleures conditions.

COMTÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Ainsi, la CRE a voulu suivre les déplacements de population qui se sont faits en grande partie de l'île aux banlieues. «Entre 1989 et 2000, la population électorale de l'île de Montréal a augmenté de 7,8 %, ce qui est peu comparativement à l'île Jésus, à la Montérégie et à Laurentides-Lanaudière, qui ont connu des augmentations respectives de 19,1 %, de 18,9 % et de 31,6 %», précise la CRE dans son document.

C'est pourquoi il est suggéré de fonder ensemble Notre-Dame-de-Grâce et D'Arcy-McGee (NDG, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest), de fusionner Bourassa et Sauvé (Montréal Nord) et de rassembler Jeanne-Mance et Viger (Saint-Léonard). La CRE joue évidemment avec les frontières de la majorité des autres comtés afin que le nombre d'électeurs soit conforme à la loi (ni plus ni moins de 25 % du nombre moyen d'électeurs par circonscription au Québec, i.e. 42 713). De cette façon, la moyenne d'électeurs par comté sur l'île de Montréal se situerait à 46 884, «ce que la Commission trouve acceptable pour un milieu fortement urbanisé».

Cette nouvelle répartition se fait au profit de trois secteurs situés à proximité, soit l'île Jésus, le sud de Laurentides-Lanaudière et la Montérégie. Sur l'île Jésus, les délimitations de quatre des cinq comtés actuels seraient redéfinies afin d'en créer un sixième. Dans Laurentides-Lanaudière, les circonscriptions de D'Argenteuil et de Deux-Montagnes deviendraient trois comtés. Enfin, en Montérégie, la Commission maintient sa proposition faite en décembre dernier, soit ajouter un comté dans l'ouest de la région, à la frontière des circonscriptions suggérées de Beauharnois et de Vaudreuil.

Le Parti libéral s'indigne des propositions «inacceptables» qui sont sur la table. La critique en matière de réforme électorale, Jacques Chagnon, rappelle que la représentativité des comtés de Montréal est actuellement adéquate et qu'elle n'a besoin d'aucun changement. D'autant plus qu'il trouve «suspect» que les six comtés visés par d'éventuelles fusions sont libéraux alors que des circonscriptions péquistes ou il y a peu d'électeurs, tel Hochelaga-Maisonneuve (32 464), ne sont pas touchés. «C'est pour nous non seulement inacceptable mais une espèce de forme de vandalisme d'organisation de la carte électorale», a-t-il dit, déplorant pour son parti la perte de trois comtés.

Les libéraux conseilleront donc à la Commission, lors des audiences publiques qui se tiendront à Montréal à la mi-septembre, de ne pas toucher au nombre de circonscriptions à Montréal. Il souligne à ce titre que la représentation qui prévaut actuellement à Montréal correspond à son poids démogra-

phique, soit 25 % de la population du Québec. «On passerait à 21 % [avec la proposition de redécoupage]», a-t-il indiqué.

Les péquistes ont pour leur part réagi avec prudence à la proposition. Le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, s'est dit en un premier temps satisfait de voir que la Gaspésie n'est plus menacée de perdre un comté. Sans toutefois entrer dans les détails, le ministre a par la suite indiqué qu'il y a des découpages qui ne plaisent pas et que le PQ fera des représentations en ce sens lors des audiences publiques.

Plutôt que d'expliquer les raisons de ce mécontentement, M. Chevrette a préféré fustiger l'opposition, qu'il «blâme de s'en prendre à l'intégrité de l'institution». D'autant plus, a-t-il rappelé, que la Commission doit travailler avec des critères desuets que le gouvernement n'a pu modifier en raison du refus catégorique des libéraux.

Le ministre a également répondu à la question de son collègue de l'opposition quant à la situation du comté d'Hochelaga-Maisonneuve. «Il y a des milieux économiquement pauvres qui demandent plus d'attention de certains députés que d'autres. Il y a des circonscriptions économiquement riches qui ne font à peu près jamais appel à leur député. On doit tenir compte de ces facteurs-là», a-t-il dit.

«C'est épouvantable», s'est exclamé le maire de Westmount, Peter Trent, appelé à réagir à la nouvelle configuration. «Ça ne fait qu'accroître le fait que les électeurs de Montréal n'exercent qu'un demi-vote.» Il ne comprend pas que le gouvernement pénalise Montréal alors que l'on continue à donner trop de poids aux régions rurales, d'autant plus qu'il a créé la Communauté métropolitaine de Montréal pour faire une région montréalaise forte. Le maire croit que Québec devrait imiter le découpage électoral municipal, qui permet une variation maximale de 15 % au lieu de 25 % comme cela est défini actuellement.

A l'Alliance Québec, on trouvait étonnant que Québec s'abrite dans les circonscriptions montréalaises. «Toutes les observations faites auprès de la Commission allaient en faveur d'une plus grande représentation de l'île de Montréal», a dit le président, Anthony Housefather. Non seulement augmente-t-on la sous-représentation de Montréal, avance-t-il, mais on réduit le poids des communautés anglophones et culturelles, qui sont concentrées dans des comtés spécifiques. Celles-ci représentent 17 % des voix au Québec mais seulement 10 % au chapitre des élections. «C'est dur pour la communauté anglophone», croit M. Housefather. «On passe ainsi de six à cinq comtés.»

Avec la collaboration de Séverine Defouini

LARUE-LANGLAIS

SUITE DE LA PAGE 1

modeste personne. Jacques Larue-Langlois fait partie du groupe des cinq avec Pierre Vallières, Michel Chartrand, Charles Gagnon et Robert Lemieux, tous accusés d'appartenance au FLQ et de conspiration séditeuse pour renverser le gouvernement du Canada. Gagnon et Larue-Langlois affrontent la justice en premier et sont acquittés par un jury populaire le 15 juin 1971. «Le procès devient une cause type», explique Louis Fournier, auteur de *FLQ - Histoire d'un mouvement clandestin*. Les accusations contre Vallières, Chartrand, Lemieux et 33 autres personnes seront retirées dans la foulée de cet acquittement.

En 1968, l'aventure militante a déjà coté à Jacques Larue-Langlois son poste à Radio-Canada, où il reviendra à titre de collaborateur de façon circonstancielle. Robert Blondin, ex-collègue, affirme que son ami n'a jamais fait le deuil de son départ. Avant l'enseignement, le théâtre ou les langues, la radio était sa première passion. Iconoclaste, il a toujours refusé les conventions. Sur les ondes rigides de Radio-Canada au début des années 60, Jacques Larue-Langlois s'adressait aux auditeurs par un impensable «Salut tout le monde!». «Il laissait tomber tout ce qui était habituel et traditionnel pour oser expérimenter», se souvient Robert Blondin.

Les années 80 conduisent Jacques Larue-Langlois au *Devoir* comme critique de théâtre et à l'UQAM comme professeur. En collaboration avec Armande Saint-Jean, il jette les bases du profil en journalisme vers le milieu de la décennie. La formation axée sur des ateliers pratiques, soit la reproduction en laboratoire des conditions de travail qui prévalent dans les «vraies» salles de rédaction, s'impose comme un modèle en enseignement du journalisme. L'UQAM devient vite une pépinière de nouveaux talents pour les grands médias.

Comme professeur, Jacques Larue-Langlois se distingue surtout par sa passion contagieuse pour un métier appris sur le tas, comme au bon vieux temps, son enthousiasme et sa grande confiance à l'égard de la relève. «C'était un timide, un sensible», se rappelle aussi Antoine Char, professeur en journalisme à l'UQAM. Après plus de 30 ans de métier, Jacques Larue-Langlois versait encore des larmes en regardant un reportage sur la misère. Il mettait une ou deux sessions à se remettre d'une critique négative de la part d'un groupe d'étudiants. Il prenait l'enseignement comme il a toujours pris la vie: à cœur.

Jacques Larue-Langlois a vécu ses dernières années fidèle à ses principes, en dévouant son grand cœur à gauche à la cause de *L'itinéraire*, le journal des sans-abri, et à celle de *L'Aut' Journal*, une publication ouvrière populiste. C'était pour un salaire de rien, «pour la cause», disait-il en toute humilité.

«Toute sa vie, et de toutes sortes de façons, il a combattu l'arbitraire, qu'il soit religieux, clérical, judiciaire ou policier. Il refusait d'être du bord des riches, des puissants et des nantis du pouvoir», dit Armande Saint-Jean, aujourd'hui professeur à l'Université de Sherbrooke.

Tantôt anarchiste et démocrate, tantôt socialiste, Jacques Larue-Langlois envisageait l'indépendance du Québec non pas comme une fin mais comme un moyen d'arriver à un État juste et égalitaire. À cet égard, le Parti québécois lui a profondément déçu. Dans ses idées politiques comme dans la vie de tous les jours, Jacques Larue-Langlois «ne connaissait pas le mot "tiède"», dit Mme Saint-Jean.

Intense. Fervent. Ardent. Sa présence produisait l'effet d'une fête que l'on ne voulait jamais voir s'arrêter. Son départ soudain prend les allures d'une brutale fin de party.

CANCER

SUITE DE LA PAGE 1

et présente des métastases dans les os, la guérison est alors moins probable, même si certains traitements peuvent en retarder l'issue fatale.

Tablant sur ces observations, le docteur Fernand Labrie, du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), est un fervent défenseur du dépistage massif du cancer de la prostate. «Pour parvenir à diagnostiquer un cancer de la prostate à un stade localisé et donc potentiellement guérissable, nous devons procéder à un dépistage massif, souligne-t-il, surtout qu'un cancer de la prostate peut croître sans provoquer aucun symptôme particulier chez la personne qui en est atteinte. [...] En outre, plusieurs études nous montrent qu'un traitement précoce prévient la migration des cellules cancéreuses vers les os.»

Le scientifique a observé une diminution marquée de la mortalité par cancer de la prostate chez une population d'hommes soumis à un dépistage précoce effectué à l'aide du dosage du PSA (Prostatic Specific Antigen).

Les antigènes spécifiques prostatiques sont sécrétés par les cellules prostatiques et ils peuvent être dosés dans le sang. Une élévation du PSA au-delà de 3 ng/ml est généralement suspect et signe d'un cancer de la prostate.

Scepticisme

Le professeur Michael Marberger, de l'Université de Vienne, est quant à lui sceptique par rapport au bien-fondé d'un dépistage massif. «Le taux de mortalité par cancer de la prostate au Royaume-Uni, où l'on ne pratique pas de dépistage systématique, s'est estompé au cours des dernières années aussi significativement qu'aux États-Unis, où le dépistage est fortement encouragé», fait-il remarquer. Et il déplore la faible sensibilité de la méthode de dosage sanguin des PSA: «De 15 à 20 % de cancers sérieux, voire agressifs, ne sont pas détectés par le dosage sanguin des PSA, car les personnes qui en sont atteintes présentent un dosage de PSA normal [dont la valeur est inférieure à la limite normale fixée à 3 ng/ml]. De plus, la biopsie prostatique [qui est une méthode de dépistage plus invasive, comme on l'imagine] ne parvient pas non plus à débusquer l'intrus chez 25 % des cancéreux. Par contre, un bon nombre d'hommes présentent une valeur de PSA suspecte — supérieure à la normale — ne souffrent que d'un cancer «bénin» qu'il vaudrait mieux ignorer.»

Selon le docteur Claude Schulman, de l'Université libre de Bruxelles, «il n'est pas encore démontré que le dépistage massif soit réellement nécessaire. Il permet de détecter un petit groupe de cancéreux qui bénéficieront grandement des traitements disponibles. Mais d'autre part, il permet aussi d'identifier un pourcentage plus élevé (25 %) d'hommes atteints d'un cancer peu dangereux — un cancer dormant — pour lequel le traite-

ment offert s'avère excessif compte tenu des effets secondaires qui l'accompagnent».

Le traitement d'un cancer de la prostate n'est pas une partie de plaisir, notamment en raison de sérieux effets secondaires, tels que l'impuissance et l'incontinence, qu'il peut entraîner. «Il n'existe pas d'interventions ponctuelles qui auraient peu de conséquences comme dans le traitement de certains autres cancers», précise le docteur Marberger.

Les scientifiques s'entendent toutefois sur le fait que les hommes de race noire et ceux qui ont des parents ayant souffert d'un cancer de la prostate sont plus susceptibles d'être atteints un jour de cette maladie et qu'ils devraient se soumettre à un test de dépistage.

De l'importance des habitudes alimentaires

PAULINE GRAVEL

LE DEVOIR

Selon plusieurs études épidémiologiques, l'alimentation jouerait un rôle important dans la prévention du cancer de la prostate.

Ce type de cancer est cent fois moins fréquent chez les Asiatiques que chez les Américains et les Européens. Toutefois, chez la descendance des Asiatiques qui ont émigré en Amérique du Nord, l'incidence du cancer de la prostate est comparable à celle observée chez leurs nouveaux compatriotes. «Ce phénomène souligne que la génétique n'est pas entièrement responsable de cette maladie et que le mode de vie, les habitudes alimentaires jouent un rôle primordial, tout comme dans les maladies cardiovasculaires», explique le Dr Claude Schulman, de l'Université libre de Bruxelles.

Selon l'urologue belge, plusieurs antioxydants, tels la vitamine E, le sélénium et les lycopènes, de même que certains autres oligoéléments, seraient bénéfiques autant pour prévenir le cancer de la prostate que pour freiner le développement d'une tumeur. Les personnes ayant déjà souffert d'un cancer de la prostate et qui sont à risque de récurrence pourraient également bénéficier des effets bienfaits de ces nutriments.

Le sélénium est un minéral présent dans le sol et qui est absorbé par les plantes et, subséquemment, par les animaux et les humains qui les mangent. Les lycopènes sont particulièrement abondants dans les tomates rouges et sont plus efficacement absorbés lorsque celles-ci ont été transformées en jus, sauce ou pâte. Voilà plein d'idées pour composer votre menu, messieurs!

TRANSPORT

SUITE DE LA PAGE 1

Les deux inspecteurs ajoutent que les «constatations faites démontrent un problème réel (zone grise) que les autorités supérieures devront statuer [sic] — Environnement, SAAQ, SQ, MTQ».

Un «avis de non-conformité» a donc été servi à Michel Prébinski par poste certifiée pour l'avis de l'infraction commise à l'article 2.3.1 de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, laquelle peut commander, écrivent-ils, des amendes de 2250 \$ en tout.

L'infraction se réfère à un article de la loi difficile à confondre avec une «zone grise», qui stipule ceci: «Tout véhicule, lorsqu'il est affecté au transport d'un aliment, doit en tout temps être adapté à cet usage et maintenu dans un état d'entretien, de propreté et de salubrité convenant à la nature du produit transporté.»

Selon la porte-parole du comité de citoyens à l'origine de cette plainte, Elise Gauthier, le groupe avait eu vent de l'affaire à la fin du printemps de l'an 2000.

«On avait deux bonnes sources dans cette affaire, raconte Mme Gauthier, qui nous disaient qu'un transporteur ramenait de vrais grains dans ses camions pour qu'ils ne roulent pas vides. Puis, une autre source nous a remis des lettres provenant du ministère de l'Environnement, qui indiquent qu'on était au courant de l'affaire là aussi. C'est alors que nous avons porté plainte parce que rien ne bougeait. Comme il s'agissait de sols contaminés provenant vraisemblablement des États-Unis, on s'est adressés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Notre lettre s'est rendue dans l'Ouest canadien, puis elle est revenue en Ontario pour aboutir ici, aux bureaux de l'Agriculture, à Chicoutimi.»

L'Environnement s'interrogeait dès 1999 sur la possibilité que des grains comestibles soient transportés dans les camions servant au transport des sols contaminés. Mais aucune trace d'inspection ou d'enquête dans les documents obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Le 9 août 1999, l'ingénieur Mario Leblanc, de l'Environnement, demande à l'ingénieur de Récupère-Sol, Jean-François Landry, «les deux certificats de nettoyage des camions dont vous nous avez fait mention». Récupère-Sol répond le 7 septembre que, «dors du départ des camions de notre établissement, nous écrivons sur le manifeste de transport dans la case "décontamination" que le camion et la boîte ne sont pas décontaminés».

Le 27 mars 2000, la directrice régionale de l'Envi-

ronnement, Hélène Tremblay, écrit à la Régie régionale de la santé que «Récupère-Sol nous a transmis une lettre émise par la compagnie de Transport Laidlaw (cette dernière réalise la majorité des transports de sols contaminés pour Récupère-Sol inc.). Elle affirme qu'elle recouvre l'intérieur de ses remorques avec deux couches de polyéthène avant d'y déposer une matière destinée à la consommation humaine ou animale à la suite d'un transport d'une quelconque matière dangereuse ou résidu dangereux».

Aucun document n'indique que le ministère de l'Agriculture aurait été avisé par l'Environnement, ce que les citoyens devront faire eux-mêmes pour obtenir constat des pratiques.

Il y a dix jours, la Régie régionale de la santé et des services sociaux concluait, après examen des échantillonnages effectués par Récupère-Sol, que ses installations «représentent une source d'émission non négligeable de substances toxiques persistantes et bioaccumulables, notamment le plomb, le cadmium et les dioxines-furannes, qui s'accumulent sur les sols forestiers dans un rayon d'au moins un kilomètre de la cheminée». Après deux ans d'exploitation, les sols voisins sont faiblement contaminés, ce qui ne pose pas de problème de santé publique à court terme, selon la Régie.

Récupère-Sol utilise un procédé de désorption thermique. Elle chauffe les sols contaminés à haute température mais sans les brûler. Les produits organiques ainsi volatilisés sont récupérés et brûlés dans un petit incinérateur à très haute température. L'entreprise est autorisée à traiter des sols contaminés aux BPC.

Boisclair félicité

Hier, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) ainsi que la représentante locale du Conseil régional, Ursula Larouche, félicitaient le ministre de l'Environnement, André Boisclair, qui a confirmé à Québec qu'il allait bientôt interdire l'emfouissement de sols fortement contaminés, comme l'annonçait *Le Devoir*.

Aux États-Unis, précisait Mme Larouche, l'Agence de protection de l'environnement oblige depuis 1998 les compagnies à traiter leurs sols contaminés avant de les enfouir, ce qu'on ne fait pas au Québec.

Le RNCREQ, qui félicitait hier le ministre Boisclair pour sa rapidité à réagir, semblait convaincu que les futures règles allaient mettre fin aux «importations de sols contaminés en provenance d'autres pays pour des fins d'emfouissement et de traitement».

BACHAND

SUITE DE LA PAGE 1

Il note que le Fonds a connu un très beau progrès au cours des années de présidence de M. Bachand et que le Fonds a même, au cours de ces quatre années, dépassé tous les objectifs établis par le conseil d'administration. M. Massé dit comprendre qu'après sept ans à la direction (dont trois ans comme vice-président) et à l'âge de 53 ans, M. Bachand veuille explorer d'autres avenues professionnelles.

Après son départ, fin juillet, M. Bachand entend prendre des vacances et réfléchir à ce qu'il souhaite faire à l'avenir. Il semble qu'il n'ait rien de précis en vue pour l'instant. Mais, d'ores et déjà, le moulin à rumeurs est en marche.

Pour ce qui est de son successeur au Fonds de solidarité, M. Massé assure qu'aucune démarche ou réflexion n'a été enclenchée et, surtout, que personne n'a été sollicité. Le mois de juillet sera tranquille et on en profitera pour réfléchir davantage à cette question. Toutefois, le processus de recrutement ne commencera qu'au mois d'août. M. Massé confirme que le prochain p.d.g. ne sera pas nécessairement choisi à l'interne et que les candidatures extérieures seront certainement étudiées avec attention.

Depuis la création du Fonds de solidarité FTQ, en 1983, on a régulièrement fait état de tensions entre la FTQ, une organisation syndicale, et la direction du Fonds, composée de professionnels provenant du milieu des affaires. Se pourrait-il que des tensions récemment amplifiées aient incité M. Bachand à partir? Après tout, le p.d.g. du Fonds n'a pas une autonomie assurée de dix ans, comme c'est le cas, par exemple, pour le président de la Caisse de dépôt.

C'est une hypothèse que rejette complètement M. Massé sans nier cependant qu'il existe des tensions entre l'aile syndicale et l'aile financière. «Il y a toujours un peu de tension naturelle entre les deux cultures,

entre le syndical et les affaires. Mais cela est fort correct. On embauche, au Fonds, des gens qui n'ont pas toujours de culture syndicale et qui deviennent de bons ambassadeurs pour nous. Par ailleurs, nous, du côté syndical, en se frottant avec les gens du Fonds et les affaires, ça nous ouvre des horizons», déclare M. Massé en ajoutant qu'il y a eu des tensions avec Claude Blanchet, avec M. Bachand, et qu'il y en aura aussi avec le prochain p.d.g.

Quoi qu'il en soit, MM. Massé et Bachand sont tout à fait d'accord pour dire que le moment ne peut pas être plus propice à l'annonce de cette décision. Le 30 juin, le Fonds complètera une autre année record avec des souscriptions de 750 millions et des investissements de l'ordre de 600 millions. Cela donne une quatrième année consécutive de records aussi bien en souscriptions (2,2 milliards) qu'en investissements en entreprises (2,2 milliards). «Quant au rendement, il demeure très satisfaisant, et le Fonds réussira, dans la pire année de débacle boursière enregistrée depuis longtemps, à dégager un rendement positif», affirme M. Bachand dans le communiqué.

Enfin, faut-il s'attendre, avec l'arrivée prochaine d'un nouveau p.d.g., à ce que le conseil d'administration du Fonds profite de l'occasion pour procéder à une réévaluation de ses façons de faire et de ses objectifs? Il n'en est aucunement question, répond M. Massé, puisque le Fonds s'est donné un plan stratégique de trois ans, il y a un an et demi, à la suite d'un important brassage d'idées, de sondages et de consultations. Comme les conditions ont peu changé depuis, il n'est pas question de reprendre un tel exercice. Toutefois, lorsqu'un nouveau président entrera en fonction, on lui laissera le temps de bien regarder, de déterminer les forces et les faiblesses du Fonds et de procéder ensuite aux ajustements si cela s'avère nécessaire.

LE DEVOIR

LES SPORTS

État de la réserve collective de sang

La réserve de sang: 5 jours
Groupes sanguins en demande aujourd'hui
B -
A -

HEMA-QUÉBEC
Info-collecte: 832-0873

Violence au hockey



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour certains, la violence est devenue une technique de jeu.

À l'État d'agir

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Le goût du hockey passe par l'élimination de la violence et nécessite l'apport de l'État afin de mettre en place un code d'éthique auquel devront adhérer tous les intervenants.

Dans un rapport d'étape préliminaire publié hier, les porte-parole de la Commission de l'aménagement du territoire (responsable du dossier loisir), qui a étudié à la mi-avril le phénomène de la violence dans notre sport national, ont insisté sur la nécessité de regrouper les intervenants locaux pour qu'ils cherchent ensemble une solution à cette violence.

Pour le président de cette commission, le député libéral Yvon Vallières, les travaux ne sont pas complétés et devront se poursuivre à la mi-août par le témoignage, entre autres, d'un ex-entraîneur de la Ligue nationale de hockey (LNH), Jacques Demers, et d'un arbitre du circuit, Richard Trotter. Le rapport final devrait être déposé au plus tard au mois d'octobre.

«L'exemple de la violence dans le hockey vient de haut, a précisé M. Vallières. Elle est souvent érigée en système. Pour plusieurs, elle est devenue une technique de jeu. Les membres de la commission, a-t-il poursuivi, croient qu'il s'agit là d'un phénomène auquel il faut s'attaquer et qu'il n'est pas question de préparer un rapport pour les tablettes.»

Le but de l'exercice, selon un autre membre de la commission et ex-joueur de la Ligue de hockey majeur du Québec (LHM), le député libéral de Papineau, Norman MacMillan, le déclin de la pratique du hockey au Québec s'explique, évidemment, par le phénomène de la violence.

Le nombre d'inscriptions dans le hockey mineur est passé au cours des dernières années de 122 000 à 80 000. «Il ne fait aucun doute, a expliqué M. MacMillan, que cette situation est attribuable à la

violence, non seulement celle sur la patinoire mais aussi celle qui se produit dans l'entourage des joueurs.

«Nous ne voulons pas prendre la place de Hockey Québec et leur dire comment agir, a-t-il poursuivi, mais nous aimerions les aider à trouver des solutions pour que, partout au Québec, les jeunes reprennent le goût du hockey.»

Pour cet adepte inconditionnel du hockey, le plus important, dans cet exercice dont les recommandations finales seront présentées cet automne, «ce sont les jeunes sur la patinoire».

«Les gens auront beau dire qu'il n'y a pas de crise actuellement, a souligné M. Vallières, mais quand on parle d'une chute de 122 000 joueurs à 80 000, il y a là une donnée dont on ne peut taire le message.»

Les solutions retenues devront impliquer l'ensemble de la société québécoise et plus particulièrement les intervenants de première ligne.

«La rédaction d'un véritable code d'éthique, a-t-il soutenu, doit faire consensus, il faut que tout le monde y participe.»

Parmi les intervenants sollicités, M. MacMillan inclut les corps policiers, les municipalités, les responsables de loisirs, les associations de hockey mineur. «On doit commencer par là pour réussir, a-t-il dit, afin qu'en bout de piste les jeunes aient du plaisir à jouer au hockey.»

«Les municipalités, les commissions scolaires, les associations de loisirs et de sports, a ajouté M. MacMillan, sont des intervenants privilégiés dans ce dossier.»

La porte-parole péquiste et vice-présidente de la commission, Danièle Doyer, a rappelé que l'idée d'un code d'éthique n'est pas nouvelle puisqu'elle a été instaurée en Europe, en Ontario et dans l'Ouest canadien.

«Le hockey professionnel, a-t-elle dit, exerce une influence certaine sur la pratique du hockey mineur. Il projette une image où la violence est parfois très présente, et la commission veut entendre l'opinion d'intervenants sur cette question.»

Vente du Canadien

L'offre de Gillett fait l'unanimité

PRESSE CANADIENNE

La vente du Canadien à George Gillett fils a été approuvée à l'unanimité hier par le bureau des gouverneurs de la Ligue nationale.

Une condition de la vente à l'homme d'affaires du Colorado est que la concession ne quitte pas Montréal. Gillett a par ailleurs toujours nié catégoriquement cette possibilité.

«Ma famille et moi apprécions cette approbation par le bureau des gouverneurs et j'ai l'intention de travailler avec la formidable communauté montréalaise et les amateurs pour rebâtir l'une des plus grandes équipes de hockey de l'histoire», a déclaré Gillett par voie d'un très bref communiqué.

Le président du Canadien, Pierre Boivin, s'est exprimé lui aussi par le truchement d'une feuille de papier.

«L'approbation de la vente du Club de hockey Canadien à George Gillett Jr. par la LNH représente une étape importante dans la poursuite de nos efforts visant à ramener l'organisation du Canadien de Montréal sur la voie du succès, peut-on lire. Depuis plusieurs mois déjà, la direction hockey du Canadien, avec l'appui total de M. Gillett et de Molson, a travaillé minutieusement à l'élaboration d'un plan qui vise à améliorer le Canadien de Montréal et à offrir à nos partisans une équipe très compétitive pour les années à venir. Je suis très heureux de la décision de la LNH, ce qui nous per-

mettra maintenant de concentrer toute notre attention à répondre aux attentes de nos partisans.»

Agé de 62 ans, Gillett a déjà été actionnaire minoritaire des Dolphins de Miami (NFL) et des Harlem Globetrotters. Il a aussi tenté, mais sans succès, d'acheter l'Avalanche du Colorado ainsi que les Panthers de la Floride.

Le 31 janvier, il a acheté de Molson 80,1 % des intérêts du Canadien et 100 % du Centre Molson, pour une somme évaluée à 275 millions. Molson conserve 19,9 % de l'équipe.

Le vote de 30-0 a rendu la vente officielle hier après un certain délai causé par le fait que Gillett a eu de la difficulté à rassembler la somme voulue.

Le 7 mai, la Caisse de dépôt et placement du Québec annonçait un prêt de 140 millions à Gillett, garanti par Molson. Une semaine plus tard, la Banque nationale du Canada et la Banque Laurentienne se joignent à la Caisse de dépôt pour faciliter le prêt à Gillett.

L'entente prévoit que Gillett va faire un premier paiement de 190 millions, le reste devant être versé dans les sept prochaines années.

Gillett, qui a déjà déclaré faillite mais a refait fortune dans les centres de ski au Colorado et dans une entreprise de transformation de viande au Wisconsin, a acheté une concession qui, selon Molson, perdait 12 millions par année et qui a raté les séries au cours des trois dernières saisons.

Mets 4, Expos 1

Les erreurs bousillent les efforts de Mattes

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

New York — Bienvenue avec les Expos. Troy Lanzaçait vite et bien, Troy Mattes a fortement impressionné à ses débuts dans les ligues majeures mais les Expos ont trouvé le moyen de subir la défaite 4-1 contre les Mets, mardi. Ils ont commis trois erreurs et alloué quatre points à la huitième.

Mattes, qui n'avait jamais mis les pieds à New York, n'a alloué que deux coups sûrs et un but sur balles en sept manches. Il a retiré les 14 premiers frappeurs à lui faire face et les Expos menaient 1-0 après sept manches.

Les Mets ont effectué une poussée de quatre points à la huitième mais deux des quatre points n'ont pas été mérités en raison de deux erreurs.

Tout a commencé quand Guillermo Mota (1-1) a donné un but sur balles au premier frappeur, Benny Agbayani. Il a ensuite commis une erreur en relayant

hors cible au premier but quand Desi Relaford a déposé un amorti-sacrifice et Rey Ordenez a créé l'égalité avec un simple d'un point.

Face à Graeme Lloyd, Robin Ventura a donné l'avance aux Mets avec faible roulant bon pour un simple. Timo Perez a ensuite réussi un simple et Darryl Hamilton a été atteint par un lancer.

Avec les buts remplis, Todd Zeile a ensuite frappé un ballon au champ droit contre Ugueth Urbina mais le relais de Vladimir Guerrero a ricoché contre Ventura alors qu'il glissait au marbre et la balle a échappé à Michael Barrett, ce qui a permis à Timo Perez, le coureur du deuxième but, de marquer le quatrième point.

Guerrero a produit le seul point des Expos en frappant son 15^e circuit de la saison à la sixième en plus de harponner Agbayani au troisième but quand les Mets ont réussi leurs deux premiers coups sûrs, des simples d'Agbayani et Relaford après deux retraits, à la cinquième.

ATHLÉTISME

Surin blessé

PRESSE CANADIENNE

Bruny Surin a une bonne raison de déclarer forfait pour les championnats canadiens d'athlétisme en fin de semaine à Edmonton: il est blessé.

Son agent, Ray Flynn, insiste pour dire que Surin s'est retiré à cause d'une blessure à une cheville et non pas à cause d'une dispute avec Athlétisme Canada à propos d'un paiement d'assurance.

Surin a déclaré samedi qu'il pourrait se retirer des championnats nationaux, qui servent de qualifications pour les championnats du monde, s'il ne recevait pas la somme de 2000 \$ qu'il estime qu'on lui doit à cause d'une blessure subie aux championnats de l'an dernier.

Dimanche, Surin a déclaré qu'il ne comptait pas sérieusement boycotter les championnats canadiens pour une réclamation d'assurance mais qu'il s'était blessé la semaine dernière en Europe.

Surin, le meilleur sprinter au pays, pourrait donc ne pas faire partie de l'équipe canadienne.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	G	P	Moy.	Diff.
Philadelphie	39	29	573	
Atlanta	36	33	522	3 1/2
Floride	36	33	522	3 1/2
New York	32	39	451	8 1/2
Montréal	27	44	380	13 1/2

Section Centrale				
	G	P	Moy.	Diff.
Chicago	41	27	603	
St. Louis	38	32	543	4
Houston	35	33	515	6
Milwaukee	35	33	515	6
Cincinnati	25	44	362	16 1/2
Pittsburgh	24	43	358	16 1/2

Section Ouest				
	G	P	Moy.	Diff.
Arizona	42	27	609	
Los Angeles	37	32	536	5
San Francisco	37	32	536	5
Colorado	36	34	514	6 1/2
San Diego	31	38	449	11

Hier

Milwaukee 10 Cincinnati 8
Pittsburgh 8 Philadelphie 5
N.Y. Mets 4 Montréal 1
Floride 12 Atlanta 2
Houston 6 Colorado 4
St. Louis 3 Chicago Cubs 2
San Francisco à San Diego, 22h05
Arizona à Los Angeles

Aujourd'hui

Milwaukee à Cincinnati, 12h35
Floride à Atlanta, 19h05
Philadelphie à Pittsburgh, 19h05
Montréal à N.Y. Mets, 19h10
Colorado à Houston, 20h05
Chicago Cubs à St. Louis, 20h10
San Francisco à San Diego, 22h05
Arizona à Los Angeles, 22h10

Demain

Floride à Atlanta, 13h05
Chicago Cubs à St. Louis, 13h40
San Francisco à San Diego, 17h05
Philadelphie à Pittsburgh, 19h05
Montréal à N.Y. Mets, 19h10
Cincinnati à Houston, 20h05
Arizona au Colorado, 21h05

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est				
	G	P	Moy.	Diff.
Boston	41	27	603	
New York	39	30	565	2 1/2
Baltimore	33	36	478	8 1/2
Toronto	32	38	457	10
Tampa Bay	21	48	304	20 1/2

Section Centrale				
	G	P	Moy.	Diff.
Minnesota	41	26	612	
Cleveland	40	26	606	1/2
Chicago	32	35	478	9
Detroit	29	38	433	12
Kansas City	27	43	386	15 1/2

Section Ouest				
	G	P	Moy.	Diff.
Seattle	52	16	765	
Anaheim	33	34	493	18 1/2
Oakland	33	35	485	19
Texas	24	43	358	27 1/2

Hier

Baltimore 5 Toronto 1
Detroit 7 N.Y. Yankees 1
Boston 5 Tampa Bay 4
Chicago White Sox 5 Kansas City 3
Minnesota à Cleveland
Anaheim au Texas
Seattle à Oakland

Aujourd'hui

Kansas City à Chicago White Sox, 14h05
N.Y. Yankees à Detroit, 19h05
Minnesota à Cleveland, 19h05
Toronto à Baltimore, 19h05
Boston à Tampa Bay, 19h15
Anaheim au Texas, 20h35
Seattle à Oakland, 22h05

Demain

Seattle à Oakland, 15h35
N.Y. Yankees à Detroit, 19h05
Minnesota à Cleveland, 19h05
Chicago White Sox à Baltimore, 19h05

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel:
petitesannonces@ledevoir.com

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMT
Cottage jumelé. Beaucoup de cachet. Rénovations majeures. 3 c.c., 2 1/2 s. de Bois Franc. Foyer. Garage. Agents s'abstenir.
379 000 \$ 277-7800

OUTREMT (Limite) - Duplex, près 2000 p.c. étage. Cachet, 3 étages, 3 c.c., s. sol fini. Rdc libre 1 juil. 2001. B. JOSSERAND, R. JOANNETTE, 990-0045

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

CARRÉ ST-LOUIS
Victorienne
2484 ave Laval, 2 condos de 5 1/2, 1er et entresol, 1 000 p.c. par étage. Poss. de conversion en cottage sur 2 étages avec bureau pour professionnel. Visite sur rendez-vous.
296-1901

LE ST-IGNACE

Plateau, 4 1/2 à 5 1/2, neuve. Qualité, 2 c.c., mezzanine, stat. Visite.
323-3542, 593-4421

PLATEAU Condos neufs

Chambord (Laurier/St-Joseph) 600 à 1300 p.c. À partir 1200000 \$ (514) 262-8153

105 PROPRIÉTÉS À REVENUS

BAIE DES SABLES, GASPESIE
4plex, 25 x 75, 2 loüés. Puits artésien 70', eau bonne/abondante. Sanitaires app. par MEQ. Terrain 68 x 158, 55 000\$. (418) 562-1100

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

BORD DU LAC DES DEUX-MONTAGNES
Navigable, baie tranquille, 14 000 p.c., 100' bord de feu. Cottage 2 c.c., 2 s. de b., garage bois. Superbe vue. Coucheurs de soleil. Arbres matures. Piscine. À 25 min. du rond-point Décarie.
(450) 455-8863
295 000\$

94 la Baie, Vaudreuil-sur-le-Lac

121 ESTRIE

LAC BOWKER Terrain vacant, 210 pi., bord de feu. 110 000 \$ (514) 768-6212

121 ESTRIE

MEMPHREMAGOG
Magnifique résidence au bord du lac, 3 c.c., foyer. Construction neuve de qualité. Charmant, original. Vue spectaculaire.
315 000\$ (819) 876-2060

135 TERRAINS

AUBAINE - BORD DE LAC
Plus d'un acre. Chemin, électricité, 20 000\$. Faites vite.
Jacques Bigras (450) 435-2200
La Capitale Rive-Nord

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

BAS DUPLEX, CDN. sur 2 étages, 7 pièces, 2 s.b., gar., stat., cour. Incl. chauff., eau ch.
lrv-vaiss. 1 175 \$ (450) 647-5916

CHERRIER - Rdc, cour fermée, gr. 7 1/2, 2 c.c., frais peint, lave-vaisselle, entrée lav'ssch. Libre. Références. 1100\$/m.c. (514) 523-7969

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

OUTREMT, grand 6 1/2, 3e, très lumineux, pl. bois, foyer, plafonds haut, rangement au s.-s., 1 250\$ chauffé. Sept. 1945-5557

PLATEAU - rue Laval

2 c.c., 1 350 p.c., planchers bois, complètement rénové, walk-in closet, plafonds 10' 1/2, mur briqué.
1 680\$ 912-5406

VIEUX-MONTRÉAL

101 Cortoelli, 1 350 p.c., 5 électros, a.c., garage, 1 500\$ (819) 424-3297, (450) 641-7366 (rép)

161 SOUS-LOCATION

OUTREMT
Lumineux 4 1/2. Bloc sécuritaire. 850\$/mois. Juillet et août. 278-8069

161 SOUS-LOCATION

PLATEAU, rue St-Hubert, magnifique résidence au bord du lac, 3 c.c., foyer. Boiseries, 950\$ pour tout juillet. 525-5796

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

PLATEAU, cottage 2 275 p.c. sur 2 étages, 9 1/2, boiseries, vitraux, cour, garage, juillet 12 à 24 mois, 2 700\$ meublé. (418) 527-5143

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER

BASTILLE-PARIS
Appt. studio ou chambre à partir 300\$/sem. (514) 845-4425

PARIS

Xve, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, t. équipé, 2-4 pers., parc. Disp. sem. mois. (450) 968-0262

PARIS

Atelier (lot) meublé à louer, juillet/août, équipé, 2 ch., ensoleillé, calme, entrée privée arborée, dans le sympathique quartier de Belleville, métro, 10 minutes de Châtelet.
600\$/sem.
33-140-30-09-14
crloux@csl.com
http://mapage.cybercabie.fr/crloux/

PARIS - MONTPARNAISSE - Xve

Studio 35 m² 2 pers. 3 800\$/sem 011-33-145-33-61-03
http://alleray.free.fr

PARIS BEAUBOURG

Bel app., idéalement situé. Tr. gr. deux pièces, tr. lumineux. 700 p.c. Entièrement équipé, internet. 750 \$/sem. pierre@tobedoo.com (514) 572-6869

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ENTRE PERCÉ/GASPÉ Apr. mi-août. Pointe bord mer, exception, tranquille. 3ch équip. Réf. 729-9667

G A S P É S I E - BAIE DES CHALEURS, PASPEBIAC

Maison à la semaine. 1-800-463-0890
www.aubergeduparc.com/maison

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

MINGANIE COTE-NORD
Vue exceptionnelle sur l'île Mingan. Anticost. Spacieuse sur 2 étages, équipée. 2 c.c., literie. Sem. (514) 256-3664

PIED DU MT-ORFORD

très privé, petit bijou rénové, 2 c.c., foyer, piscine 20 x 40, piste cyclable. Tt équipé. 550\$/sem, 2 000\$/mois, 3 800\$/saison. (819) 868-1302

176 CHALETS À LOUER

CHALET ANSE-ST-JEAN-Vue sur le fjord du Saguenay avec différentes activités. (418) 548-0583

CHARLEVOIX

Petite-Rivière-St-François
Maison et chalet entre montagnes et fleuve. Saison/m